

Délibération DEL-RB-2024-009

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 28 MAI 2024

A BOCAPOLE, A BRESSUIRE (ESPACE EUROPE)

Le vingt-huit mai deux mille vingt-quatre, à 12h00, le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole s'est réuni à Bocapole, à Bressuire (Espace Europe), sous la présidence de Madame Marie JARRY, Président.

Membres : 15 – Quorum : 8

Présents (10) : Cécile VRIGNAUD, Aurélie GREGOIRE, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Emmanuelle MENARD, Dominique PAQUEREAU, Jack RAMBAULT, Anne-Marie REVEAU, Benoît SIMONNEAU

Absents (5) : Joëlle NAUD, Michel PITORIN, Dominique REGNIER, Philippe ROBIN, Dominique TRICOT

Date de convocation : 22-05-2024

Secrétaire de séance : Aurélie GREGOIRE

ADMINISTRATION GENERALE

Soutien au fonctionnement de l'association BOCAPLACE : attribution de subvention de fonctionnement 2024

Considérant la volonté de prolonger le partenariat fructueux mis en place avec l'Association BOCAPLACE ;

Considérant la demande de Madame la Présidente de l'Association BOCAPLACE pour une subvention d'un montant de 550 € pour aider au fonctionnement de l'association.

Bocaplace est une association de loisirs et vie sociale dont les membres bénévoles aident les spectateurs à se diriger et se placer lors des manifestations et spectacles dans l'enceinte de Bocapôle en étroite collaboration avec la régie de Bocapole.

A ce titre l'association prend sa place pleine et entière aux cotés de la Régie pour son fonctionnement quotidien.

Il est proposé de continuer à soutenir l'action de ce partenaire et d'octroyer à cette association une subvention de fonctionnement de 550 € pour 2024.

Le Conseil d'Administration est invité à :

- **attribuer une subvention d'un montant de 550 € à l'association BOCAPLACE pour l'année 2024 ;**
- **imputer la dépense au Budget Bocapole, chapitre 65 « autres charges de gestions » - compte 6574 Subvention de Fonctionnement ;**
- **autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
La Présidente de la Régie Bocapole.,
Marie JARRY,

Transmis en préfecture le 05 JUIN 2024

Notifié ou publié le 05 JUIN 2024

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

